

Communiqué de presse du 02 septembre 2013

## **La formation pédagogique à la maîtrise de stage hors quota DPC : c'est maintenant !**

Madame la Ministre de la Santé Marisol Touraine avait annoncé l'inscription hors quota DPC des formations pédagogiques, lors de l'ouverture du 7<sup>ème</sup> Congrès de la Médecine Générale France à Nice.

Le SNEMG, qui a œuvré sur ce dossier, se réjouit de voir l'application effective de cette décision auprès de l'OGDPC.

**Les formations pédagogiques des maîtres de stage des universités (qui accueillent dans leur cabinet les futurs médecins généralistes) sont donc désormais intégrées au Développement Professionnel Continu hors quota.**

Les médecins peuvent donc continuer à se former à la pédagogie sans devoir renoncer à leurs formations DPC orientées vers le soin.

Former les médecins généralistes à la pédagogie, c'est former des MSU à la maîtrise de stage, et apporter la garantie de qualité de formation aux internes de médecine générale indispensable au développement de leurs compétences professionnelles.

Mais tous ces efforts seront réduits à néant si le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche continue de faire la sourde oreille aux demandes répétées de création de postes d'enseignants de médecine générale au sein de l'université !

Le SNEMG exige :

**La nomination de la totalité des 26 enseignants de médecine générale reconnus aptes par le Conseil National des Universités (CNU),**

**La création des conditions nécessaires au développement du clinat de médecine générale avec la création d'un statut intermédiaire entre Chef de Clinique des Universités (CCU) et Maître de Conférence des Universités (MCU).**

La formation des futurs spécialistes en Médecine Générale, et au-delà, la garantie de l'accès de soins de qualité partout en France sont à ce prix.

Pour le bureau du SNEMG  
Dr Matthieu Calafiore, Président